

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 avril 2015  
~~~~~

**UNITÉ MOBILE DE L'URGENCE ET DE LA PERMANENCE DES SOINS (UMUPS)
DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT
OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU SYDEL DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 avril 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET

Excusés : M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents : Madame Véronique NEIL, M. Philippe MACHETEL, M. Jean-Claude MARC

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que depuis 2011, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de santé se sont engagés dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé, signé le 8 mars 2013 à Gignac,

Vu que dans ce cadre a été créée sur le territoire une Unité Mobile d'Urgence et de Permanence des soins, grâce à la coopération de l'ensemble des acteurs concernés : Association des Médecins correspondants SAMU, Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault, Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, Agence Régionale de la Santé du Languedoc-Roussillon, Caisse d'Assurance Maladie de l'Hérault, Centre hospitalier de Clermont l'Hérault, Pays Cœur d'Hérault et Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault,

Vu que cette unité opérationnelle rassemblant le SDIS, le CHU et les médecins correspondants SAMU/Sapeurs-Pompiers volontaires, mutualise les moyens nécessaires aux missions relevant de l'Aide Médicale Urgente et de la permanence des soins ambulatoires (PDSa) mobile dans le pays cœurs d'Hérault,

Vu que depuis son démarrage, ce dispositif a montré son efficacité et son importance sur le territoire, apportant une grande satisfaction aux habitants du Cœur d'Hérault,

Considérant que de par la qualité de ce service et les résultats obtenus, il apparaît nécessaire de conforter l'UMUPS et de verser en conséquence une subvention au SDIS, faisant ainsi droit à la sollicitation du SYDEL,

Considérant l'intérêt public local et les retombées concrètes sur le territoire découlant de présence de cette unité sur le territoire,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de verser au Sydel du Pays Cœur d'Hérault, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 6 650 euros en vue de conforter l'UMUPS du Pays Cœur d'Hérault sur le territoire, satisfaisant l'intérêt public local en découlant.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1117 le 30/04/15

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150427-lmc171456-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

